

Date de dépôt : 13 mai 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : La culture est une mission essentielle de l'Etat !

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1863, déposée le 13 mars 2013 par des gens soucieux que l'Etat s'implique dans l'activité culturelle de notre canton. Sous l'aimable présidence de M. Guy Mettan, la commission a auditionné le 22 avril 2013 MM. Stefan Kristensen et Sylvain Thevoz, tous deux représentants des pétitionnaires et des artistes ; puis, le 6 mai 2013 – après le vote du budget 2013 –, la commission a repris ses travaux sur cet objet. M^{me} Mina-Claire Prigioni a œuvré au bon déroulement des séances ; quant aux procès-verbaux, ils ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier.

Présentation générale

Cette pétition a été déposée avant que le budget 2013 ne soit adopté par le Grand Conseil. Elle mentionne des coupes dans les subventions culturelles, mais qui n'ont pas eu lieu dans les faits. Les pétitionnaires n'ont, de leur côté, pas souhaité retirer cette pétition qui n'a dès lors plus d'objet puisque le budget adopté n'ampute en rien ce qu'elle demande de conserver.

Audition, le 22 avril 2013, de MM. Sylvain Thevoz et Stefan Kristensen, pétitionnaires, tous deux conseillers municipaux dans les rangs du parti socialiste

M. Kristensen signale que cette pétition a récolté 2 200 signatures électroniques en deux semaines, et cela au courant du mois de mars 2013. Il ajoute qu'elle peut sembler obsolète, mais il observe que deux invites de cette

pétition ne concernent pas uniquement l'horizon budgétaire de cette année. Il mentionne qu'il convient en effet de rappeler le rôle culturel du canton. Il explique que les milieux culturels ont le sentiment d'une contradiction entre les dynamiques mises en place, l'établissement d'un cadre culturel en cours, et les propositions de coupes dans le budget de cette année, coupes qui pourraient être reproposées les années suivantes.

Ces coupes envisagées touchent prioritairement et de manière sensible les subventions, soit les acteurs qui créent. Il déclare que réaliser de si petites économies reviendrait à un auto-goal, au vu des conséquences produites dans le milieu culturel. Il signale en outre qu'il est nécessaire d'avoir des conditions-cadres garantissant la pérennité de la création culturelle pour pallier l'instabilité qui fragilise cette activité.

M. Thevoz, de son côté, mentionne qu'il y a un fort mouvement de réaction, une révolte des milieux culturels qui ne comprennent pas que l'on coupe les moyens de production pour quelques francs. Il se demande pourquoi égorger la poule aux œufs d'or pour 1,3 millions de francs alors que ce sont des activités qui rapportent. Il remarque qu'il est certes déplaisant pour le Grand Conseil de plonger des personnes dans la précarité, et il déclare qu'il n'est pas possible du côté des acteurs culturels de ne pas réagir. Ces milieux n'ont guère de temps pour réaliser du lobbysme et ont parfois peur des retombées d'actions politiques. Il évoque ensuite des lieux culturels, comme la galerie *Ex-Machina*, des galeries qui ferment faute de soutiens financiers. Il se demande qui devra s'occuper de ces activités si l'Etat se retire.

Un député (L) remarque que le discours des pétitionnaires porte sur l'investissement dans la culture et il se demande quel est le retour sur cet investissement. Jusqu'à quel point est-il nécessaire de soutenir un artiste qui travaille mal ? Il se demande ainsi quel est le retour sur investissement du cheval pendu dans une vitrine genevoise. M. Kristensen lui répond que le critère de la marchandisation n'est pas un critère de qualité esthétique. Il mentionne qu'il y a de nombreux artistes nuls qui vendent très cher leurs tableaux alors que des artistes intéressants ne parviennent pas à vendre une seule pièce. Il remarque, cela étant, qu'il est question d'un investissement puisqu'il s'agit d'un secteur comportant des emplois. Il ajoute que l'investissement doit également être compris comme une plus-value à la qualité de vie d'une société. Il est préférable d'avoir une ville qui attire plutôt qu'une ville dont les gens partent. Le pétitionnaire ajoute que la création comporte un risque, tout comme l'économie ou la recherche scientifique. Il explique qu'il est toujours difficile de savoir si une œuvre trouvera son public. Et il rappelle que les premiers qui prennent ce risque sont les artistes.

Un autre député (L) ne pense effectivement pas qu'il soit possible de soumettre la culture aux lois du marché. Cela étant, les coupes n'auront pas lieu si le Parlement parvient à voter le budget. Et il précise que, s'il y a des coupes, il s'agira d'une coupe linéaire et non de coupes ciblées. Il demande ensuite si les pétitionnaires peuvent apporter des détails sur les quatre rubriques budgétaires qui ont été visées par les réductions de subvention, à savoir : la Fondation romande pour le cinéma, l'Aide ponctuelle à la culture, l'Aide aux compagnies indépendantes et la Diffusion et échanges culturels. Il demande également à quelle proportion les différents cantons romands participent à la Fondation romande pour le cinéma. Il déclare ensuite que cette pétition concerne finalement la loi sur la culture et rappelle que cette loi vient de faire l'objet du PL 10908-A et sera prochainement traitée par le Grand Conseil. Il remarque que la question soulevée par la pétition en revient à se demander qui doit financer la culture : les municipalités, les cantons ou la Confédération.

M. Thevoz admet que le PL 10908-A est satisfaisant et il se réjouit que le canton occupe son rôle. Il mentionne cependant que la question finale relèvera des moyens à disposition pour concrétiser les intentions figurant dans la loi. Il précise qu'il est inutile d'acheter des canons s'il n'y a pas de munitions. Il pense qu'il est en l'occurrence plus logique que le canton soit le leader dans le domaine. M. Kristensen, quant à lui, précise que la ligne « aides ponctuelles » concerne des subventions attribuées à des troupes qui réalisent des tournées. Ce sont les municipalités qui soutiennent traditionnellement la culture dans ce pays et assurer une stabilité au champ culturel nécessite de mieux répartir ces charges.

A la remarque que le canton participe à la culture à hauteur de 300 millions de francs, M. Thevoz répond que c'est une somme rondelette mais il rappelle que, lorsque l'on enlève les sommes versées pour les musées et le Grand Théâtre, il ne reste plus grand-chose pour la culture vive. Parler de 290 millions et refuser 500 000 F à un projet de cinéma semble curieux et relever d'une mauvaise gestion.

Un député (MCG) demande la raison qui pousserait à soutenir plus la culture (très subjective) que les EMS, par exemple.

M. Kristensen pense qu'on a tort d'opposer les besoins les uns aux autres. Les acteurs culturels sont par ailleurs parmi les plus vulnérables alors que la culture est un aspect fondamental pour une société. Il remarque que les pétitionnaires ont été frappés par la disproportion entre les conséquences majeures que ces coupes provoqueraient et l'incidence modeste de ces économies à l'égard de l'ensemble du budget. M. Thevoz ajoute que cet

investissement est limpide puisque l'on sait clairement où va l'argent, alors que tel n'est pas le cas dans tous les domaines.

La suite de l'audition met en exergue les deux points suivants :

- Il n'est pas aisé de demander au domaine privé de financer certains projets moins tapageurs que d'autres.
- Le rôle de l'Etat est d'aider les artistes, y compris surtout des artistes genevois, dont l'activité professionnelle ne convient guère au commerce, donc à la rentabilité.

Conclusion

Comme aucune coupe n'a été effectuée sur les subventions mentionnées dans cet objet grâce à l'adoption du budget 2013, il est proposé le vote du **dépôt de cette pétition sur le bureau** du Grand Conseil :

En faveur : 12 (2 Ve, 1 S, 2 R, 2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 2 L)

A l'unanimité.

Pétition (1863)

La culture est une mission essentielle de l'Etat !

Le Grand Conseil de notre petite République n'a pas encore réussi à adopter un budget pour 2013. La majorité de droite semble motivée par un désir d'apparaître comme des gestionnaires sévères. Dans cette quête de petites pièces jaunes, on a désigné des victimes faciles : la recherche, la solidarité internationale et la culture. Les projets de coupes budgétaires, sans concertation ni vision d'aucune sorte, ont filtré dans la presse depuis plusieurs semaines déjà ; c'est pourquoi les soussignés expriment ici leur inquiétude et leur refus des coupes envisagées par la majorité. Car c'est bien l'idée que la culture serait superflue qui inspire les velléités de coupe dans le budget du canton. Le gain - quelques centaines de milliers de francs - est risible au regard du budget total : à peu près 2 pour mille. En contraste, les dégâts seraient considérables, en termes de projets artistiques soutenus, en capacité de l'action culturelle du canton et de confiance entre le canton et les acteurs de la culture.

On parle ici de la suppression de l'aide ponctuelle à la culture (-545.000 francs), à l'aide de la création indépendante (-330.000 francs), à la diffusion et aux échanges (-300.000 francs), et celle à la Fondation pour le cinéma (-500.000 francs). S'agit-il vraiment de faire des économies ? Le but est-il réellement d'économiser cent mille francs ici, deux cent mille francs là ? Pourquoi vouloir ratiboiser ce qui est vivace ici, pousse doucement là au risque d'attaquer les racines de ce qui fait le vivre ensemble ? Le dynamisme de la création artistique est un élément fondamental de la qualité de vie et du sens même de la vie collective. La culture est ce qui fabrique le « sensible commun » dont parlait déjà Aristote, et qui fait qu'une société tient ensemble. Et dans notre pays, les acteurs culturels comptent sur le soutien public, pas seulement au niveau communal, mais aussi cantonal.

Un long processus de construction d'une politique culturelle cantonale est en cours depuis 2007, avec notamment la création du Rassemblement des Artistes et Acteurs Culturels (RAAC), les forums successifs, la mise en place d'une loi cantonale sur la culture, s'accompagnant de l'élaboration de projets d'infrastructures (Musée d'Ethnographie, Nouvelle Comédie, extension du Musée d'Art et d'Histoire, etc.), l'engagement d'acteurs privés tels que la Fondation Wilsdorf à travers la Fondation pour la Promotion des Lieux pour la Culture Emergente (FPLCE). Afin de préserver l'attractivité de notre ville et de notre canton pour les artistes actuels, pour que notre collectivité soit un

espace propice à l'innovation, ce processus de construction d'une politique culturelle ne doit pas s'interrompre, mais plutôt s'intensifier. Les acteurs culturels, ceux qui courent au quotidien le risque de la création, sont dignes du soutien public parce que tout le produit de leur création, finalement, revient au public.

Nous, signataires de cet appel, appelons instamment les élu-e-s à :

- réaffirmer que la confiance et le dialogue entre le canton et les acteurs culturels constituent un enjeu prioritaire ;
- reconnaître que l'action culturelle fait partie des missions essentielles du canton, et que des moyens appropriés doivent être dévolus à cela ;
- et par conséquent renoncer à toute réduction du budget culturel.

N.B. 116 signatures¹
p.a. Monsieur Stefan Kristensen
Rue de Carouge 108b
1205 Genève

Monsieur Sylvain Thevoz
Rue de Montchoisy 55
1207 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 2165 signatures électroniques